Aéroclub Clément Ader
LFBR - Aérodrome de Muret-Lherm
www.acca.aero · 05 61 51 00 60

Qualification Vol de nuit

Volez sous les étoiles et découvrez un ciel différent

Licence requise	Heures de vol	Budget indicatif
PPL(A) ou LAPL(A) en cours de validité	**5 – 10 h**	**À partir de 800 €**

La qualification vol de nuit s'adresse aux titulaires d'une PPL(A) ou LAPL(A) souhaitant étendre leurs privilèges aux vols nocturnes. Une expérience unique qui transforme complètement la perception de l'environnement aérien et ouvre de nouvelles fenêtres horaires de vol.

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'une PPL(A) ou LAPL(A) en cours de validité
- Certificat médical valide (classe 2 ou LAPL)
- Expérience de vol préalable suffisante, appréciée avec votre instructeur

PROGRAMME

1. **Cours théorique au sol**
   Réglementation nuit, instruments de bord, physiologie du pilote de nuit, météo nocturne.
2. **Entraînement en double commande de nuit**
   Décollages et atterrissages de nuit, utilisation des instruments, gestion des lumières de l'avion.
3. **Navigation de nuit solo**
   Vol de navigation en solo d'au moins 1 heure avec escale sur un aérodrome différent.
4. **Contrôle en vol avec instructeur**
   Validation des compétences acquises lors d'un vol de contrôle.

PRIVILÈGES

- Vol VFR de nuit sur avions à pistons monomoteurs
- Horaires de vol étendus au-delà du crépuscule
- Accès aux aérodromes disposant d'un balisage nocturne

LIMITATIONS

- Météo spécifique requise (VMC de nuit)
- L'avion doit être équipé pour le vol de nuit (radio, balises, éclairage)
- L'aptitude linguistique FCL.055 n'est pas exigée pour la qualification elle-même, elle le devient dès que le vol implique des communications radio en espace aérien contrôlé
- Maintien de la qualification par pratique régulière